VILLE DE LA FERTE-BERNARD EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

18 septembre 2025

Date d'affichage

18 septembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20250924-CM2509-DEL1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2025

Nombre de conseillers

en exercice

présents

17+12 procurations

votants

29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents: M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Audrey MAMONTEIL M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés:

M. Éric PAPILLON

(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)

M. Gérard GUESNE

(Pouvoir donné à Mme Edith ALIX)

M. Gaëtan THOMAS

(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)

M. Emmanuel BOIS

(Pouvoir donné à M. Lionel COURTEMANCHE)

Mme Catherine CHANTEPIE

(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)

M. Thierry BODIN

(Pouvoir donné à M. Dominique MORANCE)

Mme Delphine LETESSIER

(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)

M. Christophe BISI

(Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART ROQUAIN)

Mme Marie Hélène TROUILLOT

(Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS) (Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)

M. Emmanuel VIGNERON Mme Marie DENONELLE

(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)

M. Nicolas GUILLARD

(Pouvoir donné à M. Nicolas CHABLE)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Françoise PELLODI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2025

Le Conseil municipal;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport du Maire.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à la suite de la transmission du procès-verbal du Conseil municipal du 25 juin 2025.

Après avoir délibéré,

• APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 25 juin 2025.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29 Voix contre : 0 Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Françoise PELLODI

Pour Copie conforme

Didier REVEAU

Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée